CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE D'AJACCIO
ET DE LA CORSE-DU-SUD

Évaluez votre accessibilité

Auto-évaluation pour les ERP de 5e catégorie de type commerce, artisanat ou service

	OUI	NON	SANS OBJET
Entrée du magasin			
L'enseigne est lisible	☐	☐	☐
L'entrée unique présente un marquage au sol repérable	☐	☐	☐
Les portes d'entrée vitrées sont visualisées	☐	☐	☐
Les systèmes d'ouverture des portes sont utilisables en position assise comme en position debout	☐	☐	☐
Les éléments d'information sont visibles, lisibles et compréhensibles	☐	☐	☐
Tout signal lié au fonctionnement d'un dispositif d'accès est sonore et visuel	☐	☐	☐
Le seuil de la porte n'excède pas 2 cm ou présente un plan incliné de 5 % maximum ou est équipé d'une rampe (fixe ou mobile)	☐	☐	☐
La largeur de la porte est supérieure ou égale à 80 cm (en cas de contrainte structurelle)	☐	☐	☐
L'accueil sonorisé équipé d'une boucle magnétique est signalé par un pictogramme	☐	☐	☐
L'aire de manoeuvre à l'entrée du magasin est de 90 cm x 1,40 m	☐	☐	☐
En cas de portes battantes, l'espace de manoeuvre est de 1,20 m x 1,70 m	☐	☐	☐
Les portes sont facilement manoeuvrables	☐	☐	☐
Intérieur du magasin - Escalier - Cabine d'essayage - Caisse			
Le commerce ne présente pas d'obstacles au cheminement, ni au sol, ni en hauteur	☐	☐	☐
Les revêtements au sol ne sont pas glissants - les tapis ne gènent pas la progression d'un fauteuil	☐	☐	☐
Plus de 50 % des produits sont installés à une hauteur comprise entre 40 cm et 1,30 m	☐	☐	☐
La majorité des produits sont accessibles au rez-de-chaussée, sans rupture de niveau	☐	☐	☐
La largeur minimum de circulation est de 1,40 m	☐	☐	☐
L'étiquetage des produits est lisible en gros caractères et d'une couleur contrastée	☐	☐	☐
L'accès du magasin aux chiens-guides est autorisé	☐	☐	☐
Le commerce est équipé d'éléments de repos (chaises, bancs...)	☐	☐	☐
Les escaliers sont équipés de mains courantes	☐	☐	☐
Les marches d'escalier sont de 16 cm en hauteur et 28 cm de profondeur	☐	☐	☐
Le commerce dispose d'au moins une cabine de 1,50 m x 1,50 m	☐	☐	☐
La cabine est équipée d'une chaise et de porte-manteaux à 1,30 m du sol maximum	☐	☐	☐
Le comptoir d'encaissement est adapté : 0,70 m $\leq$ hauteur $\leq$ 0,80 m et vide en partie inférieure d'au moins 30 cm	☐	☐	☐

	OUI	NON	SANS OBJET
WC - sanitaires			
Le commerce dispose de sanitaires accessibles à une personne en fauteuil avec une aire de transfert latéral de 80 cm x 1,30 m	☐	☐	☐
Les sanitaires comportent un lave-mains d'une hauteur comprise entre 70 et 85 cm du sol	☐	☐	☐
La hauteur de la cuvette est comprise entre 45 et 50 cm	☐	☐	☐
Le WC est équipé d'une barre d'appui latérale	☐	☐	☐
Parking clientèle			
Le parking dispose d'au moins 2 % de places accessibles aux personnes à mobilité réduite (minimum une place réservée)	☐	☐	☐
Le parking se situe à moins de 100 m du commerce	☐	☐	☐
La dimension des places est de 3,30 m de largeur	☐	☐	☐
Les places sont signalées verticalement et horizontalement avec le pictogramme du fauteuil	☐	☐	☐
Qualité de l'accueil			
Le personnel est sensibilisé à l'accueil des personnes moins autonomes et adapte son langage en fonction de la personne	☐	☐	☐
Les supports écrits de communication sont lisibles, écrits en gros caractères avec un contraste visuel suffisant	☐	☐	☐

Document non-exhaustif qui ne prend pas en compte les mesures qui nécessitent du matériel spécifique (luxmètre, sonomètre, inclinomètre). Ce document contient des éléments extraits de « DGUHC 2007-53-annexe 8 ».

CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE D'AJACCIO
ET DE LA CORSE-DU-SUD

Évaluez votre accessibilité

Auto-évaluation pour les ERP de 5e catégorie de type hôtel (- de 100 personnes)

	OUI	NON	SANS OBJET
Stationnement extérieur - parking			
Le parking dispose-t-il d'au moins 2 % de places aménagées ?	☐	☐	☐
Est-il localisé à proximité du bâtiment ?	☐	☐	☐
Sa largeur (3,3 m) et sa signalétique sont-elles respectées ?	☐	☐	☐
Les règles d'éclairage sont-elles respectées ?	☐	☐	☐
Cheminement extérieur			
Permet-il d'accéder à l'entrée principale ou à une des entrées principales ?	☐	☐	☐
Le revêtement présente-t-il un contraste visuel ou tactile (à défaut un repère continu) ?	☐	☐	☐
Le sol est-il non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle ?	☐	☐	☐
S'il y a pente : existe-t-il une rampe à chaque dénivellation du cheminement accessible aux personnes en fauteuil roulant ?	☐	☐	☐
Les seuils sont-ils arrondis ou chanfreinés ?	☐	☐	☐
Porte d'entrée			
La porte d'entrée est-elle facilement manoeuvrable ?	☐	☐	☐
Toutes les parois vitrées sont-elles repérables ?	☐	☐	☐
La largeur de la porte est-elle supérieure à 80 cm (en cas de contrainte structurelle) ?	☐	☐	☐
Existe-t-il un palier de manœuvre à l'entrée ?	☐	☐	☐
Accueil			
Le comptoir de paiement est-il adapté ?	☐	☐	☐
Les supports écrits de communication sont-ils lisibles, écrits en gros caractères avec un contraste visuel suffisant ?	☐	☐	☐
Espaces de manœuvre et cheminement			
Y a-t-il possibilité de faire demi-tour aux points de choix d'itinéraire ?	☐	☐	☐
N'y a-t-il pas pas d'éléments empiétant sur le cheminement, ni au sol, ni en hauteur ?	☐	☐	☐

	OUI	NON	SANS OBJET
Circulations intérieures verticales : escaliers 3 marches			
Y a-t-il une largeur de 1 m entre les mains courantes ?	☐	☐	☐
En haut de l'escalier à 50 cm de la 1re marche, y a-t-il un repère tactile et un contraste visuel ?	☐	☐	☐
Un éclairage de 150 lux est-il observé en tous points de l'escalier ?	☐	☐	☐
Les nez de marche sont-ils non glissants et de couleur contrastée ?	☐	☐	☐
La main courante est-elle située à une hauteur comprise entre 80 cm et 1 m de hauteur ?	☐	☐	☐
La main courante est-elle continue, rigide et facilement préhensible ?	☐	☐	☐
La main courante se prolonge-t-elle horizontalement au-delà de la 1re et de la dernière marche ?	☐	☐	☐
Les marches de l'escalier mesurent-elles 16 cm en hauteur et 28 cm de profondeur ?	☐	☐	☐
Circulations intérieures verticales : ascenseur			
Pas d'ascenceur si les prestations et les chambres adaptées à l'accueil des personnes handicapées sont situées au rez-de-chaussée.	☐	☐	☐
Pas d'ascenceur si les prestations et les chambres adaptées présentent une qualité d'usage équivalente à celle des prestations et des chambres situées en étage.	☐	☐	☐
WC - Sanitaires			
Les sanitaires sont-ils accessibles à une personne en fauteuil avec une aire de transfert latéral de 80 cm x 1,30 m ou un espace d'usage de 1,50 m situé latéralement par rapport à la cuvette ?	☐	☐	☐
La poignée de porte est-elle facilement préhensible ?	☐	☐	☐
Le lave-mains est-il compris entre 70 et 85 cm du sol ?	☐	☐	☐
La hauteur de la cuvette est-elle comprise entre 45 et 50 cm abattant inclus ?	☐	☐	☐
Le WC est-il équipé d'une barre d'appui latérale (angle de 135°) située à une hauteur comprise entre 70 et 80 cm ?	☐	☐	☐
Chambres			
Le nombre de chambres aménagées est-il suffisant ?	☐	☐	☐
La chambre handicapée dispose -t-elle d'un lit de 1,40 m x 1,90 m ?	☐	☐	☐
La chambre handicapée dispose-t-elle d'un espace libre sur un grand côté du lit ?	☐	☐	☐

Document non-exhaustif qui ne prend pas en compte les mesures qui nécessitent du matériel spécifique (luxmètre, sonomètre, inclinomètre). Ce document contient des éléments extraits de « DGUHC 2007-53-annexe 8 ».

Vos interlocuteurs Accessibilité

✓ **Référent accessibilité commerçants**
Julie FERNANDEZ - 04.95.51.55.55 - julie.fernandez@sudcorse.cci.fr

✓ **Référent accessibilité professionnels du tourisme**
Valérie LECCIA - 04.95.51.55.44 - valerie.leccia@sudcorse.cci.fr

✓ **Référent accessibilité Extrême-Sud**
Eric DECHERCHI - 04.95.70.43.08 - eric.decherchi@sudcorse.cci.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'AJACCIO ET DE LA CORSE-DU-SUD

Avec le concours financier de :

Collectivité Territoriale de CORSE
Culletività Territoriale di CORSICA
Agence de Développement Economique de la Corse
Agenza di Sviluppu Ecunomicu di a Corsica

Document réalisé par la CCI VIENNE —Service Communication et la CCI ROCHEFORT et SAINTONGERS / Crédit photo : Stocklib © SV Luma, Fotolia © auremar